

AVIS DE MARCHE

1-NATURE DU MARCHE : Marché public de travaux

2-POUVOIR ADJUDICATEUR

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon
Accueil de l'Hôtel du Territoire
2 Place Monseigneur François MAURER - BP 4208
97 500 Saint-Pierre-et-Miquelon
Téléphone : 05 08 41 01 02 Télécopieur : 05 08 41 22 97
Courriel : accueil@ct975.fr
Adresse Internet <http://www.spm-ct975.fr>

3-OBJET DU MARCHE

Objet du marché :

Réfection du bardage métallique et travaux annexes du bâtiment technique de l'aérodrome de Miquelon

Type de marché de travaux : Exécution

Classification CPV :45454100-5

Lieu d'exécution : Aérodrome de Miquelon - 97 500 Saint-Pierre et Miquelon

L'avis implique : un marché public

4-CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

Le marché comportera une tranche ferme et 1 tranche optionnelle désignées ci-après ;

Tranche ferme : Façades NORD, OUEST et galerie côté NORD

Tranche optionnelle : Façades SUD EST et galerie côté SUD

Période de préparation pour chaque tranche : 1 mois

Délai d'exécution pour chaque tranche y compris approvisionnement : maximum 4 mois

Il n'est prévu ni indemnité de dédit, ni indemnité d'attente, ni rabais sur tranche optionnelle.

Les tâches essentielles qui devront être effectuées directement par le titulaire sont :

- Plan d'exécution et de calepinage

Nature et étendue des travaux :

Réfection du bardage métallique et travaux annexes du bâtiment technique de l'aérodrome de Miquelon

Acceptation des variantes : Non

Prestations divisées en lots : Non

5-CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

- Modifications de détail au dossier de consultation

Le RPA se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.

Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

- Cautionnement et garanties exigés :

* Retenue de garantie pouvant être remplacée par une garantie à première demande ou par une caution personnelle et solidaire ;

- Modalités essentielles de financement et de paiement et / ou références aux textes qui les réglementent :

Budget Collectivité Territoriale

* Une avance sera accordée au titulaire selon les conditions fixées dans le cahier des charges ;

* Les prix seront révisables ;

* Les comptes seront réglés mensuellement sous la forme d'acomptes et d'un solde ;

* Le délai global de paiement du règlement des comptes sera fixé à 30 jours ;

- Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Nature de l'attributaire, le marché sera conclu :

- soit avec un prestataire unique ;

- soit avec des prestataires groupés conjoints ou des prestataires groupés solidaires.
Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

6-CONDITIONS DE PARTICIPATION

- **Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat :**

Formulaire DC1, lettre de candidature – Habilitation du mandataire par ses co-traitants.

Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve s'ils ont déjà été transmis au pouvoir adjudicateur lors d'une précédente consultation en 2019.

Marché non réservé.

7-CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres anormalement basses sont définies à l'article L.2152-5 du CCP. Elles seront traitées conformément aux articles R.2152-3 à R.2152-5 du CCP.

Les offres inappropriées, inacceptables et irrégulières sont définies aux articles L.2152-1 et L.2152-4 du CCP.

Après examen, les offres inappropriées seront éliminées conformément à l'article R.2152-1 du CCP.

Le RPA se réserve la possibilité d'attribuer les marchés sur la base des offres initiales sans négociation.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés comme suit :

Le prix des prestations : pondération sur 60

La note maximale (60) sera attribuée à l'offre la moins chère.

La notation des autres offres sera réalisée selon la formule :

Note = (60 x prix le plus bas / prix proposé par le candidat),

le critère technique : pondération sur 40

La note de la valeur technique des prestations sera calculée comme suit :

Note sur 40

Apprécié au regard du mémoire justificatif et explicatif et de la manière suivante :

☞ Méthodes de tris des déchets : Compte pour 10 points

☞ Planning d'intervention et note organisationnelle concernant le déroulement de l'opération : Compte pour 10 points

☞ Nombre et qualité des intervenants : Compte pour 5 points

Les moyens matériels mobilisés pour la mise en œuvre des travaux : Compte pour 5 points

☞ Notices techniques des matériaux : Compte pour 10 points.

8-PROCEDURES

Type de procédure : Procédure adaptée

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des offres à négocier : Non

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 17/09/2019 à 16h00 (heure locale Saint-Pierre-et-Miquelon)

Délai minimum de validité des offres : 120 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

9-RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 9 jours avant la date limite de remise des offres,

Une réponse sera alors adressée en temps utile à tous les candidats ayant retiré ou reçu le dossier, au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.

Les candidats désirant se rendre sur le site devront s'adresser au même service de la DTAM.

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : DTAM BAT-TECH-AERODROME MIQUELON

- **Autres informations :**

- Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que tous les documents de présentation associés ;

- Unité monétaire utilisée, l'euro ;
- Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions des articles R.2144-1 à R.2144-7 du CCP sont éliminées par la commission d'appel d'offres ;
- Il ne s'agit pas d'un marché à caractère périodique ;
- Le marché ne s'inscrit pas dans un projet/programme financé par des fonds communautaires ;
- **Modalités d'ouverture des offres**
 - L'ouverture des plis n'est pas publique.
- **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires :**
 - Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de la candidature ;
- **Conditions de remise des offres ou des candidatures :**
 - L'heure de remise des candidatures et des offres est l'heure locale de l'adresse du pouvoir adjudicateur ;
 - Si plusieurs offres sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, par voie électronique ou sur support matériel, par le maître d'ouvrage dans le délai fixé pour la remise des offres. Les autres documents sont retournés au candidat sans être ouverts ;
 - Si plusieurs offres électroniques sont successivement transmises par un même candidat, seule est ouverte la dernière offre reçue, L'offre rejetée est effacée des fichiers du pouvoir adjudicateur sans avoir été lue. Le candidat en est informé.
 - La copie de sauvegarde, prévue à l'article R.2132-11 du CCP, doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible "copie de sauvegarde" ;
 - Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte. Si cette dernière comportait elle aussi un programme informatique malveillant, les candidatures ou les offres seront réputées n'avoir jamais été reçues ;
 - Le mode de transmission des offres retenu est l'échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation. Cependant le pouvoir adjudicateur acceptera les offres transmises sous format papier ou sur un support physique électronique.

10 – Contenu du dossier de consultation

- Un acte d'engagement
- Un CCAP
- Un CCTP
- Une DPGF
- Un bordereau de prix
- Plans et carnet de détails

11 - Composition de l'offre à remettre par les candidats

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

11-1-Les documents explicatifs :

- Une note organisationnelle décrivant la méthodologie et le planning d'intervention, de l'entreprise ;
- Les différentes notices techniques, marques, types et marques des matériels demandés au CCTP ;
 - Les certificats de conformités aux normes et marques de qualité étrangères les candidats fourniront tous les documents complémentaires permettant d'apprécier l'équivalence.
 - Les certificats originaux établis éventuellement dans une langue autre que le français devront être accompagnés de leur traduction en français.
- Une notice retraçant le Schéma d'Organisation de la GEstion des Déchets de chantier (**SOGED**), cette notice comprendra les dispositions prises par l'entreprise en matière de protection de l'environnement :
 - Les méthodes qui seront employées pour ne pas mélanger les différents déchets ;
 - Le centre de stockage vers lesquels seront acheminés les différents déchets ;
- Une description des moyens humains affectés spécifiquement au chantier y compris nombre, qualité, rôle et compétence des différents intervenants ;
- Une description des moyens matériels mobilisés pour la mise en œuvre des travaux.

11-2-Le projet de marchés comprenant :

- L'acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) habilité(s) de l'entreprise.

Les pièces non contractuelles destinées au jugement de l'offre :

- La décomposition du prix global et forfaitaire et le bordereau de prix unitaire : cadre ci-joint à compléter sans modifications. Seule la colonne quantité de la DPGF qui est fournie à titre indicatif, peut-être modifiée ;

12 - offres transmises sous format papier ou sur un support physique.

L'offre sera transmise sous pli cacheté :

L'enveloppe portera l'adresse et mentions suivantes :

Monsieur Le Président de la Collectivité Territoriale de saint-Pierre-et-Miquelon
Accueil
2 Place Monseigneur François Maurer
BP 4208
97 500 Saint-Pierre

Offre pour : La réfection du bardage métallique et travaux annexes du bâtiment technique
de l'aérodrome de Miquelon à Saint-Pierre et Miquelon
Nom du candidat ou des membres du groupement candidat(*)
« NE PAS OUVRIR »

*En cas de groupement, l'identité du mandataire sera précisée.

dans un sous dossier :

Les documents explicatifs : voir 11-1

dans un autre sous dossier :

Le projet de marché : voir 11-2

* Dans l'hypothèse d'un envoi sur support physique électronique, les documents pour lesquels une signature est requise sont signés électroniquement selon les modalités de l'arrêté du 12 avril 2018. Un zip signé ne vaut pas signature des documents qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.

* Les offres transmises par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation (<http://www.spm-ct975.fr/la-collectivite-territoriale/la-direction-generale-des-services-dgs/commande-publique/>), sous la référence publique « DTAM BAT-TECH-AERODROME MIQUELON », le seront suivant les modalités suivantes :

- La durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre ;
- Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs ;
- Les documents à fournir, conformément à l'article 11-1 et 11-2 ci-dessus, devront l'être sous forme de fichiers informatiques ;
- Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, dxf, ppt, doc, xls, sxw, sxc, sxi, sxd, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites.

13 - PROCEDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon

Place du Lieutenant Colonel Pigeaud

97500 Saint-Pierre-et-Miquelon

Téléphone : 05 08 41 10 30 Télécopieur : 05 08 41 27 12

Courriel : ccira@paris-idf.gouv.fr

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

* Référé précontractuel : depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat (article L551-1 du Code de Justice Administrative) ;~RC* Référé Contractuel : 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché. Toutefois ce référé n'est pas possible en cas de publication d'un avis d'intention de conclure le marché au moins 11 jours avant sa signature (article L551-13 à L551-23 et R551-7 à R551-10 du Code de Justice Administrative) ;~RC* Recours pour excès de pouvoir : dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (articles R421-1 à R421-3 du Code de Justice Administrative) ;~RC* Recours de plein contentieux : dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

Organe chargé des procédures de médiation :

**COMITÉ CONSULTATIF INTERRÉGIONAL DE RÈGLEMENT AMIABLE MARCHÉS
PUBLICS DE PARIS**

Adresse : 5 Rue Leblanc 75911 PARIS Cedex 15

Tel : 01.82,52,42,67 – Fax:01,82,52,42,95 Courriel : ccira@paris-idf.gouv.fr

14 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : 20 / 08 / 2019

15 - ADRESSES COMPLEMENTAIRES

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus et où les offres doivent être envoyées :

Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon

Accueil de l'Hôtel du Territoire

2 place Monseigneur François Maurer - BP 4208

97 500 Saint-Pierre-et-Miquelon

Téléphone : 05 08 41 01 02 Télécopieur : 05 08 41 22 97

Courriel : accueil@ct975.fr

Adresse à laquelle les documents peuvent être obtenus et où les renseignements d'ordres technique peuvent être obtenus :

Direction des Territoires de l'Alimentation et de la Mer de Saint-Pierre-et-Miquelon

Boulevard Constant Colmay

97 500 Saint-Pierre-et-Miquelon

Téléphone : 05 08 41 12 00 Télécopieur : 05 08 41 39 50

Courriel : dtam-975@equipement-agriculture.gouv.fr

ou sur le profil d'acheteur: <http://www.spm-ct975.fr/la-collectivite-territoriale/la-direction-generale-des-services-dgs/commande-publique/>